



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

architecture

Question écrite n° 109483

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes de l'ordre régional des architectes de Lorraine, et plus généralement de l'ordre national, relatives à la réforme des études d'architecture, et notamment sur l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre. La formation des architectes implique nécessairement une coopération étroite entre écoles et milieu professionnel. À la suite du diplôme conférant le grade de master, l'apprentissage en milieu professionnel doit se dérouler sur une période de temps suffisante. Or les professionnels redoutent que la direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA) vienne à soustraire l'habilitation à la maîtrise d'oeuvre de la formation initiale pour la faire passer sous contrat de professionnalisation. En ne choisissant ni la formule du stage, ni la professionnalisation qui supprimerait le statut d'étudiant, la DAPA est hors réglementation et inquiète la profession. Aussi, souhaiterait-il connaître les intentions du Gouvernement en la matière afin de garantir la qualité de la formation des étudiants qui se destinent au métier d'architecte.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109483

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11480